

Analyses bibliographiques

COLLECTIF

Selected papers from the Rhinoceros Conservation Workshop

Skukuza, Kruger National Park, 31 August-4 September 1988.

Koedoe, 32 (2) : IV + 1-123; ISSN 0075-6458, décembre 1989.

National parks Board of Trustees, P.O. Box 787, Prétoria, 0001 Rép. Sud-africaine.

Le rhinocéros noir *Diceros bicornis* (Linnaeus 1758) est aujourd'hui une des espèces animales africaines les plus menacées d'extinction. Ses effectifs ont fondu dramatiquement en deux décennies; estimés encore à 65 000 têtes en 1970, ils sont passés à 15 000 en 1982, puis à moins de 4 000 en 1986, à 3 800 plus exactement en 1987, le rythme du déclin ne cessant de s'accélérer. La cause immédiate de cette course à l'extinction est le braconnage pour la corne, soutenu par de puissants intérêts. A supposer toutefois que les nombreux efforts qui se sont fait jour pour arrêter l'hémorragie et inverser le processus soient couronnés de succès, un autre danger se précise; il y a lieu de nourrir les plus grandes craintes quant à la capacité future de l'homme à réserver à ces animaux des espaces suffisants de leur habitat. La compétition pour l'espace est engagée en effet entre les communautés humaines toujours plus peuplées et les rhinocéros en danger, devenus, avec les éléphants et les gorilles de montagne, les symboles de la problématique de la conservation de la nature et des espèces en Afrique.

Un groupe de travail sur la conservation des rhinocéros a été convoqué au Parc National Kruger en 1988 pour informer pleinement toutes les personnes impliquées dans la conservation de l'espèce et la gestion des réserves dans le tiers méridional de l'Afrique de la réalité du danger d'extinction et pour mobiliser et coordonner la contre-offensive. Ces régions abritent désormais une part essentielle des survivants et leurs spécialistes portent ainsi devant la communauté internationale une lourde responsabilité. Plus de 150 délégués, principalement des gardes et des gestionnaires, ont participé au séminaire, où ils ont notamment entendu des communications de représentants de pays de la ligne du front - prise ici dans l'acception de la lutte pour le rhino - Zambie, Tanzanie, et surtout Zimbabwe, où des premiers succès ont été enregistrés.

Plusieurs résolutions ont été votées et transmises aux autorités. Elles portent sur :

1. la création d'un bureau central pour coordonner la surveillance et la répression du trafic des cornes et de l'ivoire, et sur la formation des officiers et agents qui y sont et y seront affectés;
2. le déploiement sur le terrain d'un effectif suffisant d'agents de conservation, dotés d'un budget adéquat, régulièrement recyclés et chargés non seulement d'assurer la surveillance des animaux et la répression du braconnage, mais aussi de la mise en place de programmes d'intéressement des populations riveraines des parcs, réserves et habitats-refuges;
3. l'uniformisation de la législation dans tous les états et provinces de la région;
4. l'élaboration d'une stratégie de conservation de l'espèce, de gestion de ses habitats et de gestion de ses populations.

Le recueil comporte une quinzaine de publications techniques, certaines sous forme résumée, portant sur la capture, le transport, le regroupement et l'acclimatation dans des aires hypersurveillées de sujets soustraits à des zones d'insécurité; sur les

méthodes de recensement, de gestion, d'identification individuelle et de suivi sur le terrain. Il se signale surtout par trois contributions majeures :

P.M. BROOKS (pp. 1-30) présente un plan de conservation pour l'Afrique du Sud et la Namibie pouvant servir de base à la stratégie globale qu'appelle de ses vœux la résolution n° 4. Il rappelle l'histoire du déclin de l'espèce; dresse l'état de la répartition présente; discute les méthodes de recensement, de l'identification des unités populationnelles et des individus, leur suivi, la gestion des populations et des habitats, la capture, les transferts, l'élevage; dresse un premier bilan de la création de nouvelles populations.

G.H. TATHAN et R.D. TAYLOR (31-42) font état de l'expérience du Zimbabwe, où la lutte a permis de passer d'un effectif réduit à 1 000 exemplaires au milieu des années 70, soit 2 % seulement à ce moment de la population africaine, à 2 000 à la fin des années 80, soit la moitié de la population actuelle du continent ! Le pays assume notamment la responsabilité de gérer la plus importante unité populationnelle : un lot de 500 têtes vivant dans la vallée du Zambèze, dans le nord du pays, près de la Zambie. Parmi les conditions du succès, les auteurs citent un engagement sans équivoque des autorités nationales et locales; le soutien international pour le financement des opérations de conservation et le contrôle du trafic; et surtout la collecte du renseignement - véritable organisation de contre espionnage - pour faire pièce au syndicat professionnel criminel qui est derrière le braconnage et le trafic. On peut parler ici de bataille de la conservation.

Enfin, HEATHER WILDI livre, dans la dernière section, un outil de travail qui sera spécialement apprécié : une bibliographie exhaustive du rhinocéros noir et du rhinocéros blanc [*Ceratotherium simum* (Burchell, 1817)] rassemblant plus de 750 titres (508 pour le premier, 247 pour le second) présentés pour chacun par ordre alphabétique et par matière (pays, répartition, statut, anatomie, morphologie, taxinomie, physiologie, génétique, écologie, comportement, reproduction, croissance, âge, braconnage, corne, immobilisation, capture, transfert, élevage, techniques vétérinaires, zoos).

Nos lecteurs déjà sensibilisés par la conférence et la communication de Bernard de WETTER (*Cah. Ethol. appl.*, 1989, 9 : 97-102) trouveront ici l'état de la question sur la conservation du rhinocéros. J'en profite pour rappeler le livre de L.C. ROOKMAAKER, **Bibliography of the Rhinoceros**, paru en 1983 chez Belkema, dont j'avais fait la recension antérieurement (*Cah. Ethol. appl.*, 1984, 4 : 387-388) et pour signaler l'important document de référence antérieur de l'UICN : **The status and conservation of Africa's elephants and rhinos**, parus en 1984.

J.-Cl. RUWET

VERSCHUREN, Jacques, 1988

Notes sur l'évolution des habitats et de la grande faune depuis 1948.

Exploration du Parc National de l'Akagera, deuxième série, fascicule 3.

18 x 27 x 0,4 cm; 62 pages + 20 planches de photographies en noir et blanc.

Fondation pour favoriser les Recherches scientifiques en Afrique FFRSA, rue Defacqz, 2, Boîte 5,

B-1050 Bruxelles. Publié en décembre 1988.

L'auteur a été pendant plus de trente ans une figure de proue de la conservation de la nature dans les territoires africains ayant connu la colonisation ou la tutelle belge. Chercheur ayant bénéficié d'une initiation sous la férule de maîtres prestigieux, H. HEDIGER pour l'éthologie et F. BOURLIERE pour l'écologie, directeur général de l'Institut des parcs nationaux du Congo belge et du Ruanda Urundi, puis de l'Institut national pour la Conservation de la Nature du Congo-Kinshasa indépendant (aujourd'hui Institut Zaïrois pour la Conservation de la Nature IZCN), il est à même aujourd'hui de jeter un regard rétrospectif permettant des comparaisons s'étalant sur quatre décennies quant à l'évolution des paysages, de la flore, de la faune, des statuts et des politiques de

protection dans cette partie de l'Afrique centrale où se partagent les eaux du Nil et du Congo Zaïre. J'avais déjà recensé (*Cah. Ethol. appl.* 1987, 7 (3) : 323-326) le travail qu'il consacra dans le même esprit en 1986 à l'évolution du Parc National des Virunga.

Le présent fascicule consacré à l'exploration du parc national de l'Akagera, une des dix réserves majeures d'Afrique, créé en 1934, est un ensemble de réflexions autorisées et judicieuses résultant de la comparaison entre la situation redécouverte par Jacques VERSCHUREN à l'occasion de missions de consultation à l'Akagera en 1983 et 1984 et les situations observées par lui lors de divers séjours qu'il y fit, et dont le premier remonte à 1948. Les faits majeurs survenus pendant les vingt dernières années prises en compte (1964-1984) sont des modifications des limites et la réduction considérable du domaine de chasse qui bordait le parc au Nord-Ouest; l'installation d'une importante pêcherie sur le lac Ihema dans le secteur sud; le développement touristique. Ajoutons aussi l'introduction ou la réintroduction du rhinocéros noir (dès 1958), de l'éléphant, de la girafe...

L'auteur plante le décor en rappelant les caractéristiques climatiques du parc, puis passe en revue dans un style alerte les problèmes de l'eau (points d'eau temporaires dont il avait fait le recensement en 1965; zone lacustre permanente, menacée par des projets récurrents de construction de barrages en amont, en aval, voire aux deux extrémités, projets qui n'ont fait l'objet d'aucune étude sérieuse d'impact), des feux, de l'évolution des habitats et de la végétation, de l'impact des animaux sur l'habitat; il compare les dénombrements partiels de grands mammifères et les extrapolations souvent contradictoires des divers auteurs, qui appellent la réalisation d'un inventaire global et la mise au point et l'adoption par chacun de techniques de recensement qui assurent la continuité de la collecte des données et la comparabilité des résultats. Des chapitres présentent une liste exhaustive des mammifères, des notes sur les grands mammifères et sur les oiseaux les plus remarquables. Du point de vue des politiques de conservation, on s'arrêtera spécialement au chapitre sur les introductions ou réintroductions d'animaux, et à celui sur les facteurs anthropiques. Ce dernier est une réflexion pertinente sur la place de l'homme dans la nature, et sur l'intervention en soi que constituait le déménagement de ses populations pour réserver le parc aux seuls animaux et plantes. Les autorités coloniales n'hésitaient pas à de telles expulsions et les autorités légales actuelles ont hérité des problèmes non résolus de l'occupation des terres, et ont adopté les mêmes attitudes intransigeantes que leurs prédécesseurs. La conservation d'animaux sauvages est peut-être à ce prix, mais elle ne survivra pas si elle se fait contre l'homme et implique que les autorités locales et la communauté internationale, qui prône la conservation, consentent aux expulsés de justes indemnités. Le problème des introductions et réintroductions des espèces soulève également des problèmes de fond qui sont davantage de notre compétence et méritent ici quelques développements.

Il n'y a aucune preuve que le rhinocéros noir (*Diceros bicornis*) ait jamais vécu à l'Akagera. Il est bien connu du Karagwe voisin en Tanzanie, mais la rivière Akagera et sa dépression marécageuse semblent avoir constitué un obstacle géographique infranchissable. En 1957, l'administration belge lui fit franchir ce pas en lâchant sur la presqu'île de Mubari 2 mâles et 4 femelles provenant de Tanzanie. Les animaux s'adaptèrent remarquablement, rayonnant dans un plus vaste périmètre, et se seraient multipliés; on en a compté jusqu'à quarante têtes mais périodiquement, des accès de braconnage ont ramené le noyau à un effectif plus modeste. Ces rhinos demeurent peu nombreux et fort discrets. Ils ne représentent ni un attrait touristique, ni une menace immédiate pour l'habitat. L'opération, très contestable en 1957, paraît rétrospectivement se justifier par le souci actuel de trouver à l'espèce des aires de protection de substitution. Il reste que l'introduction d'un animal ayant vécu aux frontières de la zone géographique du parc mais n'y ayant jamais pénétré spontanément était une faute déontologique en matière de conservation en 1957.

Le cas de l'éléphant est différent. Il est certain qu'il vécut jadis à l'Akagera, fut-ce de façon temporaire, et qu'il en fut éliminé par l'homme, il n'y a que trois à quatre

décennies (1948 ?, 1955 ?). La réintroduction de l'éléphant dans le parc résulte de ce que, en 1976, un projet de développement agricole dans le Bugesera obligea à l'abattage d'une centaine d'adultes qui pouvaient constituer un danger pour les paysans que l'on désirait installer. La décision fut prise de sauver au moins, en les transportant par hélicoptère, 22 éléphants qui furent relâchés sur une presqu'île bien isolée de la zone lacustre. Douze à quinze ans après, on aurait enregistré des naissances et la population, qui s'élève à une trentaine de sujets, répartis en deux hardes, exploite aujourd'hui une aire de 20 km de diamètre. L'étoffement progressif du troupeau pourrait susciter deux problèmes : impact sur l'habitat et réveil du braconnage. Rappelons qu'Alain et Nicole Monfort participèrent à ces opérations de transfert et assurèrent le suivi scientifique des premières années d'acclimatation. Voir à ce sujet : **L'opération éléphant au Rwanda. 1ère partie** : Structure de la population du Bugesera et transfert de jeunes au parc national de l'Akagera *in Terre et Vie*, 1977, **31** : 355-384. **2ème partie** : Acclimatation et régime alimentaire des jeunes éléphants introduits dans le parc national à l'Akagera, *in Terre et Vie*, 1979, **39** : 27-48.

L'introduction de la girafe est beaucoup plus contestable et contestée. C'est pour en étudier la faisabilité que J. VERSCHUREN revisita l'Akagera en 1983 et 1984. Il ne semble pas que la girafe y ait jamais vécu. A l'exception du Karagwe tanzanien, les populations naturelles sont assez éloignées de l'Akagera, dont la dépression marécageuse constitue de toute façon une barrière géographique. La décision de l'introduction résulte du désir des autorités rwandaises d'augmenter l'attrait touristique du parc; l'occasion en fut fournie par une offre du Président du Kenya au Président du Rwanda. Les scientifiques se sont inclinés. Deux mâles et quatre femelles ont été introduits en 1986 dans la presqu'île de Lulama, initialement barrée à leur intention, mais d'où elles ont pu ensuite gagner les régions voisines. J. VERSCHUREN a donc été un acteur de cette opération; il en a étudié la faisabilité (elle a effectivement réussi); il en est la caution. Lui qui fut formé par Victor VAN STRAELEN à la stricte politique de conservation intégrale, s'est accommodé ici de considérations politiques, mais il admet *in fine* que l'Akagera ne peut plus de ce fait être considérée comme une réserve naturelle intégrale, même si tel est toujours son statut officiel. Ce fait nouveau ne risque-t-il pourtant pas de fragiliser ce statut, surtout lorsqu'il s'agit de faire face à d'autres compromis ? Pensons, notamment, aux projets de barrages. S'agissant de l'argument de l'attrait touristique du parc, je m'en tiens personnellement à ce que j'écrivais en 1974 dans **Zoologie et Assistance technique** (p. 339) : «un parc souvent créé pour sauver un paysage ou une espèce rare, *a son caractère propre* justifiant l'organisation de recherches et la curiosité et le déplacement des touristes». Suivaient quelques exemples, puis : «pour respecter la zoogéographie et l'écologie, ainsi que pour soutenir l'intérêt du touriste pour chacun de ces parcs, *il faut éviter d'en uniformiser l'intérêt* en abusant des introductions, transferts et échanges d'animaux entre réserves». Le jour en effet où tous les parcs africains abriteront toutes les espèces d'antilopes et les mégaherbivores — hippos, rhinos, éléphants, girafes —, il suffira d'en visiter un pour avoir tout vu. M'est avis que le caractère propre à l'Akagera repose sur son paysage exceptionnel de la dépression marécageuse, vue des collines qui la surplombent, et sur ses troupeaux d'impalas et de topis. Leur concentration est unique au monde. C'est cela avant tout qui mérite une étude et qui vaut le déplacement. Et, si on veut absolument introduire et fixer une espèce qui y a sa place, que l'on songe au lycaon. C'est un tout autre défi !

En résumé, cette nouvelle publication de Jacques VERSCHUREN est à lire par tout conservacionniste engagé dans la réflexion et l'action.

J.-Cl. RUWET